Nations Unies DP/2017/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
11 décembre 2016
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2017
30 janvier-3 février 2017, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2016 (6-9 septembre 2016, New York)

Table des matières

		Page
I.	Questions d'organisation	2
	Débat consacré au PNUD	2
II.	Déclaration de l'Administratrice et questions relatives au financement du PNUD	2
III.	Programmes de pays et questions connexes	7
IV.	Évaluation	8
	Débat consacré au FNUAP	11
V.	Programmes de pays et questions connexes	11
VI.	Déclaration du Directeur exécutif et questions relatives au financement du FNUAP	12
VII.	Évaluation	17
	Débat consacré à l'UNOPS	20
VIII.	Déclaration de la Directrice exécutive et examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017	20
	Débat consacré aux questions communes	23
IX.	Questions financières, budgétaires et administratives	23
X.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	24
XI.	Visites sur le terrain	25
XII.	Questions diverses	25
Annexe		
	Déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique faite lors de la consultation sur les descriptifs de programme de pays du FNUAP, tenue le 25 août 2016	28

16-20417X (F)

Merci de recycler

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 9 septembre 2016.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2016 (DP/2016/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2016 (DP/2016/18). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2017 (DP/2016/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2017.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2016 figurent dans le document publié sous la cote DP/2017/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2016/21, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2017 :

Première session ordinaire :	30 janvier-3 février 2017
Session annuelle :	30 mai-9 juin 2017
Deuxième session ordinaire :	5-11 septembre 2017

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions relatives au financement du PNUD

Déclaration de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice du PNUD a abordé une série de sujets ayant pour toile de fond la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la situation financière du PNUD. Ces sujets portaient notamment sur la participation du PNUD aux grands programmes mondiaux, à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de 2016, à la question des finances de l'organisation, notamment le statut des ressources de base et des autres ressources, à l'amélioration des situations humanitaires dans le monde, à la poursuite des efforts visant à garantir la transparence et la responsabilité dans tous les domaines d'activité, à l'amélioration de la qualité des programmes de pays et au renforcement de la fonction et de la culture d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation.

6. S'agissant des programmes mondiaux en particulier, l'Administratrice a appelé l'attention sur les travaux que le PNUD avait menés de concert avec les équipes de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030 grâce à la stratégie de simplification, d'accélération et d'appui aux politiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), dans les domaines ci-après : la planification multisectorielle, le renforcement des capacités statistiques, la sensibilisation aux objectifs de développement durable (dénommés ci-après « les objectifs ») et le renforcement des partenariats liés à ces objectifs. Au niveau

national, elle a signalé que le PNUD avait mené des activités interinstitutions avec les partenaires du GNUD, au nombre desquelles on pouvait citer en premier lieu la création d'un mécanisme de financement commun à l'échelle mondiale, la mise au point de procédures opérationnelles permanentes et la création du plan d'action des équipes de pays des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays. Elle a fait observer que par l'intermédiaire du GNUD, le PNUD collaborait en outre avec d'autres organismes des Nations Unies en s'efforçant de tirer parti des compétences particulières propres à chacun, en vue de renforcer l'examen quadriennal de 2016 destiné à appuyer le Programme 2030. Le GNUD a fait de nombreuses propositions sur la manière d'améliorer l'examen quadriennal de 2016, parmi lesquelles figuraient une meilleure intégration opérationnelle du système des Nations Unies, le renforcement du système des coordonnateurs résidents et la mise en œuvre intégrale du cadre de responsabilité mutuelle, y compris le cloisonnement des fonctions.

7. S'agissant de l'Accord de Paris de 2015 qui a été conclu à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Administratrice du PNUD a déclaré que le PNUD s'attachait à aider les pays à réaliser la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national en renforçant les institutions, en élaborant des mesures d'atténuation et d'adaptation et en améliorant le suivi. Elle s'est aussi attardée sur les autres manifestations mondiales ayant eu lieu en 2016, auxquelles le PNUD avait pris part activement : le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

8. Pour ce qui est des finances, l'Administratrice a appelé l'attention sur les tendances positives ci-après : l'opinion d'audit sans réserve que le PNUD a obtenue en 2015 couronnait une décennie d'opinions favorables; la part des ressources de base dont l'organisation s'est servie pour couvrir les coûts institutionnels a diminué, tandis que celle allouée aux activités relatives aux programmes a augmenté; et les coûts de gestion ont nettement baissé au cours des deux exercices biennaux précédents. En dépit de ce contexte favorable, les ressources de base et les autres ressources ont diminué en 2015, une tendance négative que le PNUD s'est efforcé d'atténuer en élargissant sa base de donateurs, en créant de nouveaux guichets de financement thématique, en lançant la campagne des « 100 partenaires » et en mobilisant les contributions des pays de programme. L'Administratrice a souligné que le PNUD était fermement attaché à la transparence et à la responsabilisation afin que les donateurs puissent constater les effets de leurs contributions et soient incités à augmenter leurs contributions aux ressources de base et a fait observer qu'en 2016, le PNUD avait de nouveau occupé la première place au classement de l'Aid Transparency Index (l'indice de la transparence de l'aide). L'évaluation revêtait également une importance capitale pour le PNUD qui, lors de la session en cours, a présenté sa politique d'évaluation révisée au Conseil d'administration pour approbation.

9. L'Administratrice a également abordé l'action humanitaire que le PNUD continuait de mener au Cameroun, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, au Liban, en Libye, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, notamment dans les domaines des moyens de subsistance, de la création d'emplois, des services de base et de l'appui aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays. Elle a noté que le PNUD jouait un

rôle essentiel dans la promotion du lien entre action humanitaire et développement en vue du Programme 2030, conformément aux engagements qu'il avait pris au Sommet mondial sur l'action humanitaire, dans le cadre des activités du « grand compromis ».

10. Dans leur ensemble, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir joué un rôle déterminant en aidant les pays à intégrer les objectifs dans leurs mécanismes nationaux de planification, d'avoir défendu les priorités des pays en développement dans les grands programmes mondiaux récemment adoptés et d'avoir pris en main le système des coordonnateurs résidents. Elles ont aussi salué les activités que l'organisation mène sans relâche pour appuyer, dans les situations de crise, les moyens de subsistance, la création d'emplois, les services de base et les personnes déplacées et pour promouvoir le lien entre action humanitaire et développement en vue du Programme 2030.

11. Plus précisément, certains membres du Conseil ont souligné l'importance des engagements pris par l'organisation au titre du « grand compromis » lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2015 et ont demandé des renseignements à jour sur la mise en œuvre par le PNUD de ces engagements, en particulier en ce qui concerne les axes prioritaires. Ils ont souligné que l'ensemble des organismes du système des Nations Unies pour le développement devrait œuvrer de concert avec des partenaires pour combler les lacunes de l'action humanitaire et ont engagé les gouvernements à intégrer des mesures relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leurs stratégies nationales de développement.

12. Les observations formulées par les délégations portaient toutefois surtout sur les conclusions du rapport financier, principal sujet de discussion de la session. Toutes celles qui se sont exprimées ont fait part de leur vive inquiétude au sujet de la baisse constante des ressources de base enregistrée en 2015 et du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. Tous les grands groupes ont fait valoir que le PNUD avait besoin d'un financement stable, prévisible, souple et durable pour s'acquitter de la mission qui lui incombait dans le cadre du plan stratégique et de l'examen quadriennal. Un groupe s'est dit préoccupé que la baisse des ressources de base, conjuguée à la tendance constante des donateurs à préaffecter les fonds, pèse à terme sur la capacité du PNUD d'allouer des ressources suffisantes aux pays de programme et d'obtenir des résultats sur le terrain. Les délégations dans leur ensemble ont demandé à intensifier le dialogue avec le PNUD, dans le contexte des échanges portant sur le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et l'examen quadriennal de 2016, afin de remédier à la diminution des ressources de base.

13. Les délégations ont fait remarquer que si la réduction des coûts de gestion, les guichets de financement thématique et la campagne des « 100 partenaires » étaient des initiatives prometteuses, il était toutefois préoccupant de constater que les guichets de financement n'atteignaient pas l'objectif fixé. Un certain nombre de délégations ont également souligné l'importance du recouvrement intégral des coûts comme moyen d'atténuer les difficultés financières, mais ont conseillé d'éviter que les ressources de base financent des activités qui devraient l'être au moyen d'autres ressources. Un groupe de membres du Conseil d'administration a insisté sur le fait qu'un PNUD tributaire de ressources autres que les ressources de base ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Le groupe a noté que si la mobilisation des ressources nationales aux fins du développement avait eu un impact positif, le

financement avait été effectué à titre volontaire et visait avant tout à stimuler la prise en main des programmes par le pays.

14. Ce même groupe a souligné de surcroît l'importance de l'appropriation des programmes par les pays et la nécessité de fonder ces programmes sur les priorités nationales. Il a également prié le PNUD de veiller à ce que l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités (l'accent étant mis sur les causes profondes) demeurent les domaines prioritaires de son action en matière de développement, sur lesquels reposeraient toutes les autres activités, conformément au plan stratégique pour la période 2014-2017, à l'examen quadriennal et aux grands programmes mondiaux, notamment le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe de 2015. Le groupe a par ailleurs estimé qu'il fallait généraliser l'accès des pays en développement au Conseil d'administration et assurer une répartition géographique plus équitable de la représentation des États Membres dans les effectifs du système des Nations Unies pour le développement.

15. En réponse, l'Administratrice du PNUD a souligné à propos du thème principal, à savoir le financement, que le PNUD s'employait activement à diversifier ses sources de financement, tout en garantissant au Conseil que les activités devant être financées au moyen de ressources autres que les ressources de base n'étaient pas subventionnées par ces dernières. Le PNUD a alloué l'essentiel de ses ressources de base aux pays touchés par une crise ou une catastrophe et a été efficace pour mobiliser des ressources additionnelles, notamment en affectant un pourcentage des ressources de base à d'autres champs d'action, par exemple les besoins des pays à revenu intermédiaire. L'Administratrice a noté à cet égard qu'il existait des écarts notables dans les résultats obtenus en matière de gouvernance démocratique, d'égalité entre les sexes, d'autonomisation des femmes, de relèvement rapide et de direction éclairée. Elle a déclaré que si le PNUD faisait face au contexte de financement moins souple en appliquant des mesures institutionnelles d'efficacité et d'économie, la situation des ressources de base demeurait toutefois sensible aux réductions de volume et aux fluctuations des taux de change et a exhorté les membres du Conseil qui étaient en mesure de le faire d'accroître leurs contributions. Elle a indiqué que le nombre des contributeurs mobilisés par le biais de la campagne des « 100 partenaires » avait chuté en 2015, mais qu'il devrait augmenter en 2016. Le dialogue structuré sur le financement était le cadre idéal pour débattre de la situation financière. Alors que les guichets de financement thématique étaient en effet une bonne initiative pour améliorer la qualité des ressources autres que les ressources de base, les flux n'ont pas été à la hauteur des attentes; l'Administratrice a néanmoins prévenu que les guichets ne devaient pas détourner les fonds destinés aux ressources de base. L'action menée par le PNUD pour diversifier les sources de financement recouvrait la mobilisation des ressources nationales, les fonds verticaux, l'exécution de prêts et le secteur privé.

16. L'Administratrice a assuré le Conseil que l'élimination de la pauvreté restait l'axe principal et le point de référence des travaux du PNUD, essentiellement axés sur les pays les moins avancés, et que le PNUD appuyait pleinement les petits États insulaires en développement grâce aux Orientations de Samoa. Elle a souligné que le PNUD jouait un rôle déterminant en aidant les pays à réaliser le Programme 2030 au niveau national, en collaboration avec les organismes des Nations Unies.

S'agissant du « grand compromis » et du lien entre action humanitaire et développement, le PNUD était résolu à atteindre les objectifs convenus et à s'employer, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, à élaborer des plans humanitaires pluriannuels en fonction des résultats escomptés, l'objectif étant d'assurer un processus inclusif. Le PNUD demeurait également attaché à la coopération Sud-Sud et œuvrait en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il était aussi déterminé à s'acquitter de son rôle de chef de file du système des Nations Unies pour le développement, un rôle qui, espérait-il, serait entériné par l'examen quadriennal de 2016. En ce qui concerne la qualité des programmes de pays, l'Administratrice a souligné que le PNUD espérait reporter l'approbation initialement prévue en 2017 d'une cinquantaine de nouveaux programmes à la première session ordinaire de 2018, afin de veiller à ce qu'ils soient pleinement en phase avec le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Pour conclure, l'Administratrice a mis en exergue l'attachement du PNUD à la fonction d'évaluation et à la mise en œuvre en temps voulu des recommandations de l'évaluation, ainsi qu'à la mise en place de sa politique de tolérance zéro envers la fraude; le PNUD continuerait parallèlement à réviser cette politique en vue de donner suite à toutes les recommandations du Corps commun d'inspection.

Questions relatives au financement du PNUD

17. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Directeur du Bureau des services de gestion ont présenté ce point de l'ordre du jour et fait un exposé à ce propos, couvrant notamment les documents ci-après : l'examen annuel de la situation financière pour 2015 (DP/2016/20), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière pour 2015 (DP/2016/20/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2016 et au-delà (DP/2016/21).

18. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les exposés et les mises à jour, en réaffirmant cependant leur préoccupation face à la précarité de la situation financière actuelle. Ils ont noté en particulier qu'environ 32 % du plan stratégique pour 2014-2017 n'étaient toujours pas financés. Les délégations ont déclaré que le PNUD était particulièrement bien placé pour diriger le système des Nations Unies pour le développement, mais qu'il devait être disposé à relever des défis de plus en plus complexes et à s'adapter à la nouvelle réalité du financement. Il fallait donc assurer une base de financement stable et prévisible pour conduire le changement qui s'imposait. Elles ont apprécié à leur juste valeur les efforts faits par l'organisation pour mobiliser des ressources grâce aux divers moyens mentionnés dans les exposés. Elles ont encouragé le PNUD à rechercher activement des fonds de financement commun et, dans ce contexte, ont souligné qu'il importait de renforcer les partenariats, les liens et la collaboration établis avec les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'action menée pour élargir la base des donateurs, et qu'il fallait assurer le recouvrement intégral des coûts. La baisse constante des ressources de base étant une préoccupation majeure, les délégations ont engagé le PNUD à poursuivre le dialogue structuré sur les questions de financement avec le Conseil. Elles ont déconseillé d'affecter des ressources de base à des activités qui devraient être financées par d'autres ressources et ont demandé que les prochains rapports donnent des informations plus détaillées sur la situation au regard du recouvrement des coûts

et sur les volumes financiers et qu'ils établissent un ensemble de définitions convenues d'un commun accord sur les coûts directs et indirects, avant que le débat sur le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 ne soit lancé.

19. En réponse, le Directeur financier du PNUD a abordé la question du recouvrement des coûts. Il a fait valoir que le cahier des charges de l'examen indépendant qui avait été ordonné par le Conseil mettait l'accent sur le respect des politiques approuvées par ce dernier et que ces politiques, progressistes par nature, pourraient avoir besoin d'être revues dans le contexte du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, afin de prendre en compte les conditions futures du financement. Par conséquent, le Conseil ferait mieux de poser certaines de ses questions lors de la première session ordinaire de 2017, lorsque débuterait l'examen du nouveau plan stratégique. Le modèle de financement à la base du nouveau plan stratégique intégrerait de nouveaux principes de recouvrement des coûts spécialement mis au point pour ce plan, tenant compte des enseignements tirés du précédent plan stratégique pour la période 2014-2017.

20. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a remercié les délégations pour les observations positives qui ont été faites sur la collaboration offerte par le PNUD au niveau des pays et a accueilli avec satisfaction les annonces d'un soutien financier nouveau ou renouvelé, en particulier aux ressources de base. Il a donné l'assurance au Conseil que le PNUD ne prévoyait pas une baisse constante et inéluctable des ressources de base et a expliqué que l'organisation avait affiché les mêmes tendances à la baisse dans le passé et qu'elles avaient été inversées. Le PNUD continuerait à s'axer sur les résultats et à s'employer activement à adapter son modèle d'activité en fonction de l'évolution du contexte financier.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/16 sur les questions relatives au financement du PNUD.

III. Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour et a donné un aperçu des 27 programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de quatre programmes de pays. Les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que les Directeurs régionaux adjoints pour l'Afrique et les États arabes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Albanie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bangladesh, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Gambie, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, le Pérou, la République démocratique populaire Lao, la République islamique d'Iran, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, le Suriname, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago et le Viet Nam, le descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), ainsi que la prolongation de deux ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Malawi, la première prolongation d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme de pays pour le Soudan, la deuxième prolongation d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme de pays pour la Somalie et la troisième

prolongation d'un an à titre exceptionnel, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme de pays pour la Libye.

23. Les membres du Conseil dont les programmes de pays devaient être examinés et approuvés par le Conseil d'administration ont formulé des observations sur les programmes, selon le point de vue national. Ils ont mis en lumière le processus participatif suivi pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation du programme par les pays et de leurs besoins, ainsi que les réalisations des partenariats qu'ils ont établis avec le PNUD au niveau national. Un groupe de délégations a exprimé des réserves sur le processus d'élaboration et d'approbation des programmes de pays, en soulignant qu'il pouvait être amélioré. Ce même groupe a déclaré que les membres du Conseil devraient être prévenus dès le début de l'élaboration du descriptif de programme de pays afin qu'ils puissent participer en conséquence, une initiative qui, d'après eux, rendrait le processus des programmes de pays plus global et transparent.

24. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie (DP/DCP/ALB/2), l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/3 et Corr.1), Bahreïn (DP/DCP/BHR/3), le Bangladesh (DP/DCP/BGD/3), le Belize (DP/DCP/BLZ/3), le Brésil (DP/DCP/BRA/3 et Corr.1), la Côte d'Ivoire (DP/DCP/CIV/2), l'Érythrée (DP/DCP/ERI/3), la Gambie (DP/DCP/GMB/3), le Guyana (DP/DCP/GUY/3), le Honduras (DP/DCP/HND/3), la Jamaïque (DP/DCP/JAM/3), le Liban (DP/DCP/LBN/2), le Maroc (DP/DCP/MAR/3), la Mongolie (DP/DCP/MNG/3), le Monténégro (DP/DCP/MNE/2), le Mozambique (DP/DCP/MOZ/3), le Pérou (DP/DCP/PER/3/Rev.1), la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/3/Rev.1), la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/3), Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/3), les Seychelles (DP/DCP/SYC/3), le Suriname (DP/DCP/SUR/3), la Thaïlande (DP/DCP/THA/3), Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/3) et le Viet Nam (DP/DCP/VNM/2), ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et l'OECO (DP/DSP/CAR/3).

25. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme de la Somalie, la prolongation de deux ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, du programme du Malawi et la troisième prolongation d'un an à titre exceptionnel, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme de la Libye, qui figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/22.

26. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017, du programme du Soudan, qui figure dans le document publié sous la cote DP/2016/22.

IV. Évaluation

Politique d'évaluation du PNUD

27. Le Président du Conseil d'administration a présenté ce point de l'ordre du jour, en notant l'importance que revêtait la politique d'évaluation et en remerciant les membres du Conseil d'administration de s'être intéressés activement à cette question au cours de l'année écoulée. Le Président a rendu hommage au Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, en sa qualité de rédacteur de la nouvelle version de la politique d'évaluation, et a remercié le PNUD et le Bureau

indépendant d'évaluation d'avoir présenté au Conseil une nouvelle politique bien conçue, tenant compte des vues que les membres du Conseil avaient exprimées lors de son élaboration.

28. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la politique d'évaluation du PNUD (DP/2016/23) et a fait le point sur les réformes en cours visant à renforcer la fonction d'évaluation décentralisée. De son côté, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a remercié le Président pour son rôle de chef de file dans la recherche d'un consensus sur la question et a présenté les principaux aspects de la nouvelle politique, notamment les principes d'évaluation, les attentes en matière de fonctionnement et d'établissement de rapports, et les nouveaux seuils de financement.

29. Les membres du Conseil se sont déclarés tout à fait satisfaits de la nouvelle politique d'évaluation, faisant observer qu'elle était claire et complète et qu'elle adhérait pleinement aux normes et aux règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Ils ont noté que le PNUD était en fait doté d'une base d'évaluation solide pouvant servir de point de départ à la création d'une robuste culture institutionnelle de l'évaluation et de l'apprentissage. Un groupe de délégations s'est félicité que les recommandations formulées par les membres du Conseil aient été prises en compte dans la nouvelle politique, notamment : a) l'établissement d'objectifs d'allocation de ressources en faveur de la fonction d'évaluation; b) la prise en compte des enseignements tirés dans les réponses de la direction et la mise en œuvre de mesures visant à donner suite aux recommandations issues de l'évaluation; ainsi que c) la participation à des évaluations indépendantes à l'échelle du système, indispensables pour mesurer les résultats obtenus dans l'ensemble des organismes des Nations Unies et particulièrement utiles pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Pour ce faire, ces délégations ont appelé à renforcer la coordination, à explorer de nouveaux moyens pour la mobilisation des ressources, à définir clairement les responsabilités et les rôles institutionnels relatifs à la fonction d'évaluation et à poursuivre le dialogue entre le Conseil d'administration et le PNUD au sujet de l'évaluation. Elles ont insisté sur le fait que la réponse de la direction aux conclusions de l'évaluation était essentielle pour améliorer l'apprentissage et la qualité de la culture de l'évaluation et obtenir de meilleurs résultats sur le terrain. Elles se réjouissaient de collaborer, lors des futures sessions du Conseil, avec le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui a joué un rôle capital en conseillant la direction du PNUD et le Conseil d'administration.

30. Les délégations ont mis l'accent sur la nécessité de disposer de ressources et d'effectifs suffisants pour assurer le succès de la fonction d'évaluation et ont invité instamment le PNUD à allouer en priorité des fonds à l'évaluation. Elles ont noté avec satisfaction que la nouvelle politique définissait les seuils de financement nécessaires pour assurer le succès de la fonction d'évaluation et des activités du Bureau indépendant d'évaluation. Elles ont encouragé le PNUD à s'appuyer sur sa culture d'évaluation solide et établie au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et à accorder la plus haute priorité à la mobilisation de ressources additionnelles. Elles ont noté que la fonction d'évaluation était primordiale pour préserver la confiance des donateurs et qu'elle incitait à accroître les contributions.

31. Les délégations ont en outre salué les mesures prises par le PNUD pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées, qui n'avait pas été jugée satisfaisante lors de l'examen de la politique d'évaluation mené en 2014. Elles escomptaient que la nouvelle politique d'évaluation prévoirait de nouvelles mesures d'incitation destinées à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et à en renforcer l'utilité et se réjouissaient à la perspective d'avoir un nouveau compte rendu sur l'action menée par le PNUD à cet égard à la première session ordinaire de 2017.

32. Pour ce qui est de l'utilité des évaluations indépendantes à l'échelle du système, les délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'élaborer une approche commune en matière d'évaluation applicable à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, conformément au Programme 2030. Pour ce faire, il faudrait assurer une meilleure coordination et coopération entre les bureaux de l'évaluation des organismes des Nations Unies et explorer de nouvelles possibilités de financement destinées spécialement aux évaluations indépendantes à l'échelle du système. L'examen quadriennal complet de 2016 a été un outil capital pour pousser plus avant ces initiatives. Les délégations ont bien montré l'intérêt qu'il y avait à donner suite en temps voulu aux recommandations issues de l'évaluation afin d'améliorer la prise de décisions et l'établissement des rapports. Une délégation s'est félicitée de l'utilisation d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (indicateurs SMART), tout en soulignant qu'il fallait aller plus loin pour améliorer la collecte de données. Une autre délégation a déclaré que les révisions ultérieures devraient être transmises à l'avance au Conseil.

33. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a réaffirmé que les observations formulées par les délégations rendaient pleinement compte de l'esprit dans lequel la nouvelle politique d'évaluation avait été élaborée. Il a tenu à rappeler que le PNUD était résolu à assurer une gestion efficace axée sur les résultats afin de tirer le meilleur parti des ressources mises à sa disposition. Le PNUD avait également à cœur de renforcer constamment sa culture d'évaluation, notamment en améliorant la qualité de l'évaluation et en allouant des fonds supplémentaires à la fonction d'évaluation. Le Directeur a souligné que l'autonomie financière allait de pair avec l'indépendance fonctionnelle; à cet égard, les garanties et les critères de financement étaient décisifs. Il a donné l'assurance que le PNUD était déterminé à mettre pleinement en œuvre la nouvelle politique d'évaluation, une fois approuvée par le Conseil.

34. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a réaffirmé que les observations faites par le Conseil étaient totalement en phase avec les objectifs du PNUD dans le cadre de la nouvelle politique d'évaluation. Il a noté que la nouvelle politique était un modèle tant pour le système des Nations Unies qu'à l'échelon international.

Rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté

35. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2016/26).

36. Aucune délégation n'est intervenue sur ce point de l'ordre du jour, mais dans le cadre des échanges portant sur la question de la politique d'évaluation du PNUD, deux délégations ont suggéré qu'au lieu de s'axer de façon restrictive sur « la culture de l'évaluation », il serait préférable que le PNUD aspire à instaurer une solide « culture de l'apprentissage »− l'une des principales recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, menée en 2013. Elles ont apprécié la façon dont le PNUD avait répondu à la demande du Conseil de lui transmettre un compte rendu sur la suite donnée par l'organisation à ces recommandations et ont noté que le débat entre le Conseil et le PNUD sur les conclusions de l'évaluation constituait une pratique optimale. Ce rapport a permis au Conseil de comprendre comment le PNUD s'employait à atténuer la pauvreté et à « ne pas faire de laissés-pour-compte », conformément aux objectifs de développement durable. Les deux délégations ont noté avec satisfaction que le plan stratégique pour la période 2014-2017 avait tenu compte des recommandations issues de l'évaluation de 2013 et ont encouragé le PNUD à se servir de ces dernières en vue de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021.

37. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD n'avait pas d'autres observations à formuler sur la question en réponse aux interventions des délégations.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/17 sur la politique d'évaluation du PNUD et approuvé le rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté.

39. Le Conseil d'administration a reporté à la première session ordinaire de 2017 l'examen de l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et pour l'intégrité de la gouvernance dans un contexte de développement (DP/2016/24) ainsi que la réponse de la direction à cette évaluation (DP/2016/26).

Débat consacré au FNUAP

V. Programmes de pays et questions connexes

40. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu des 21 programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation, ainsi que des prolongations de neuf programmes de pays.

41. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe orientale et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont présenté les programmes de pays pour l'Albanie, l'Algérie, le Bangladesh, le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, le Honduras, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Mozambique, le Pérou, la République démocratique populaire Lao, la République islamique de la Gambie, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande, le Viet Nam et les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, ainsi que les prolongations des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Burundi, Cabo Verde, le Gabon, le Malawi, la Mauritanie, la République centrafricaine, le Sénégal et le Soudan.

42. En vertu des nouvelles modalités d'examen des descriptifs de programme de pays, l'exposé approfondi de chaque programme de pays, y compris les explications sur des points particuliers intéressant les États Membres, a été fait lors de la séance informelle précédant la deuxième session ordinaire [1]. Les délégations des États Membres dont les programmes de pays ont été soumis au Conseil pour examen et approbation ont formulé des observations sur les programmes, selon le point de vue de leur pays. Ils ont mis en lumière les processus participatifs suivis pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation de ces programmes par les pays et des réalisations des partenariats qu'ils ont établis avec le FNUAP au niveau national. Le représentant du Royaume du Maroc a indiqué que son Gouvernement avait demandé le rétablissement du poste de représentant du FNUAP au Maroc, afin de renforcer le bureau de pays et la mise en œuvre du nouveau programme de pays. Un certain nombre de délégations ont formulé des observations, dont elles ont demandé qu'il soit tenu compte lors la mise en œuvre des descriptifs de programmes de pays.

43. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programme de pays pour l'Albanie (DP/FPA/CPD/ALB/4), l'Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/6), le Bangladesh (DP/FPA/CPD/BGD/9), le Brésil (DP/FPA/CPD/BRA/6), la Côte d'Ivoire (DP/FPA/CPD/CIV/7), l'Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/5), le Honduras (DP/FPA/CPD/HND/8), le Liban (DP/FPA/CPD/LBN/4), le Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/9), la Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/6), le Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/9), le Pérou (DP/FPA/CPD/PER/9), la République démocratique populaire lao (DP/FPA/CPD/LAO/6), la République islamique de la Gambie (DP/FPA/CPD/GMB/8), la République islamique d'Iran (DP/FPA/CPD/IRN/6), la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/CPD/PRK/6), Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP/7), le Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/7), la Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/11), le Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/9) et le descriptif de programme sous-régional pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/6).

44. Le Conseil a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de Cabo Verde, du Gabon, de la Mauritanie, de la République centrafricaine et du Soudan et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an des programmes du Burkina Faso et du Burundi, ainsi que les prolongations de deux ans des programmes du Malawi et du Sénégal, qui figurent dans le document (DP/FPA/2016/11).

VI. Déclaration du Directeur exécutif et questions relatives au financement du FNUAP

45. La déclaration du Directeur exécutif du FNUAP – prononcée en son nom par la Directrice exécutive adjointe (gestion) car il n'a pas pu prendre part à la session − a mis en lumière les travaux actuellement menés par le Fonds pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à assurer la transition vers les objectifs de développement durable (dénommés ci-après « les objectifs »). Le FNUAP était en train d'élaborer son nouveau plan

[1] La version intégrale de la déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique figure en annexe du présent rapport.

stratégique pour la période 2018-2021. Celui-ci serait pleinement conforme au Programme 2030 et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et s'appuierait sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques découlant du plan précédent, tout en demeurant axé sur ce que l'on a appelé la « cible », à savoir la vision et l'orientation stratégique du plan. La Directrice exécutive adjointe a également réaffirmé l'attachement du Fonds à l'uniformisation des modalités de mise en œuvre, de suivi et de communication des informations avec celles des autres organismes du système des Nations Unies pour le développement.

46. La situation financière, exposée dans le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2016 et au-delà (DP/FPA/2016/10), demeurait toutefois préoccupante en raison d'une baisse constante des ressources de base et de l'application régulière de mesures d'austérité. Les prévisions des recettes pour 2016 et 2017 ont été en fait très en deçà des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan stratégique, en raison notamment des fluctuations défavorables des taux de change. Le FNUAP devrait donc faire des choix difficiles susceptibles d'affecter ses prestations et ses bénéficiaires. La baisse des ressources ayant déjà nui à sa capacité de produire certains résultats, le Fonds a été contraint d'abaisser les plafonds budgétaires qu'il avait fixés pour les bureaux de pays toute catégorie confondue, ce qui a eu des incidences à la fois sur les activités de développement et les fonctions normatives.

47. Le Fonds s'est employé activement à étudier de nouvelles modalités et possibilités de financement (par l'intermédiaire du secteur privé, des fonds thématiques et des programmes communs avec d'autres organismes des Nations Unies), notamment en vue de garantir la santé financière du programme d'approvisionnement du FNUAP, et est resté déterminé à assurer le maximum de transparence, d'efficience et d'efficacité dans la gestion des ressources. Bien que la stratégie de mobilisation des ressources de 2015 ait porté ses fruits, le Fonds n'a guère eu les moyens de mobiliser des ressources en personnel. Les ressources de base prévisibles et à long terme demeuraient la meilleure garantie que le FNUAP serait à même de s'acquitter de son mandat. La Directrice exécutive adjointe a engagé les États Membres qui étaient en mesure de le faire à accroître leurs contributions aux ressources de base. Le FNUAP se réjouissait à l'avance de collaborer avec le Conseil pour améliorer la situation financière.

48. Sur le plan humanitaire, la Directrice exécutive adjointe a souligné que sur la base des engagements qu'il avait pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire, le Fonds s'est employé à faire face aux crises humanitaires dans plus de 56 pays en fournissant aux femmes et aux filles des services relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation et en luttant contre la violence sexiste. Il est intervenu notamment au Cameroun, au Niger, au Nigéria, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, au Tchad et au Yémen et a lutté contre le virus Zika en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le FNUAP a joué en outre un rôle actif dans la mise en place de moyens d'action au niveau local et dans la formation du personnel de santé et des travailleurs sociaux, tout en renforçant sa propre surcapacité temporaire en cas de crise, grâce au déploiement, à ce jour en 2016, de plus de 100 intervenants dans près de 20 pays.

49. Pour ce qui est de la planification de la famille, la Directrice exécutive adjointe a déclaré que le Fonds était en train de réviser sa stratégie d'approvisionnement au moyen d'un nouveau modèle de gouvernance en vue de stimuler l'action menée pour réaliser les objectifs et Family planning 2020, auquel 39 pays ont désormais adhéré, et que les activités de planification de la famille étaient en outre déterminantes pour la réalisation du Programme 2030, en particulier à la lumière du dividende démographique de nombreux pays et régions. Elle a noté que le Fonds organiserait une manifestation parallèle en marge de l'Assemblée générale (le 19 septembre 2016) en vue d'offrir aux dirigeants africains une plateforme permettant d'établir des partenariats en faveur du dividende démographique en Afrique. Parallèlement, le rapport sur l'état de la population mondiale en 2015, devant paraître en octobre 2016, a examiné en quoi l'avenir dépendait des filles ayant atteint l'âge clef de 10 ans.

50. Les délégations ont continué de manifester leur ferme appui au mandat du Fonds et ont jugé encourageants les travaux qu'il a effectués pour faire avancer le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elles se sont félicitées des progrès réalisés au chapitre de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, du renforcement des moyens et des mécanismes des gouvernements visant à intégrer les politiques et les programmes relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation dans les budgets et la planification à l'échelle nationale, de la défense des adolescents et des jeunes et de l'intensification du dialogue intergouvernemental sur le dividende démographique. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le Fonds jouait un rôle capital et unique dans la réalisation du Programme 2030 en montrant la voie à suivre pour assurer l'accès aux services relatifs aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation.

51. Les délégations ont toutefois continué à exprimer leur préoccupation au sujet de la réduction constante des fonds alloués au titre des ressources ordinaires. Elles ont fait remarquer que cette réduction avait d'ores et déjà des incidences négatives sur l'exécution des programmes du FNUAP et sur sa présence aux niveaux national et régional. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts en vue de diversifier ses sources de financement, y compris par l'intermédiaire du secteur privé, et d'atténuer les effets des fluctuations des taux de change. Certaines délégations ont insisté sur l'utilité du dialogue structuré annuel sur le financement qui devrait, selon elles, être renforcé et institutionnalisé. Les délégations se sont félicitées du portail en ligne donnant accès à des données sur le financement, mais souhaiteraient une analyse plus approfondie des lacunes et des difficultés liées au financement et sur la manière dont elles entravaient la mise en œuvre du plan stratégique. Ces délégations ont par ailleurs préconisé de procéder à une analyse des risques plus poussée des besoins financiers non couverts et ont suggéré que le portail pourrait être étoffé en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement.

52. Un certain nombre de délégations ont fait ressortir qu'il était de la responsabilité collective du Conseil de veiller à ce que le FNUAP puisse jouer pleinement son rôle en fournissant aux pays l'assistance nécessaire pour réaliser les priorités fixées par le Conseil. Cela impliquait notamment a) que le FNUAP montre la voie en matière de santé sexuelle et procréative et de droits de la procréation, en aidant les pays à lutter contre l'avortement non médicalisé et à satisfaire les besoins en matière de planification de la famille, y compris en situations d'urgence et en cas

de crises prolongées; et b) qu'il fallait poursuivre la réforme du programme d'approvisionnement du FNUAP visant à améliorer la viabilité financière, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'exécution de la dernière phase du programme an niveau du pays. Elles ont en outre appuyé les recommandations issues de l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification de la famille, dont la mise en œuvre des programmes grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme.

53. Les délégations ont insisté sur le fait que le Fonds ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement devaient démontrer qu'ils faisaient le meilleur usage possible des fonds utilisés. La transparence et la responsabilité étaient donc essentielles pour préserver la confiance des donateurs, tout comme la garantie et la preuve que les irrégularités et les fraudes étaient examinées promptement et sérieusement. Elles ont demandé que la suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection sur la prévention de la fraude soit claire et pragmatique. Certaines délégations ont indiqué que le FNUAP devait regrouper les capacités afin d'être plus efficace et mobiliser des ressources conjointement avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement au moyen des fonds thématiques mondiaux, des fonds de financement commun et des programmes communs. Ces actions auraient en outre tout intérêt à faire l'objet d'une analyse coûts-avantages et devraient être évaluées sur le plan de l'efficacité de l'aide. Ces délégations ont demandé que les futurs rapports fournissent des précisions sur le recouvrement des coûts, sur la base de la recommandation de l'examen quadriennal relative à une méthode harmonisée, afin d'assurer la transparence de l'allocation des ressources de base. Les délégations ont aussi appelé l'attention sur le rôle clef que le FNUAP a joué en vue de l'examen quadriennal de 2016.

54. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux initiatives que le Fonds avait lancées dans des situations d'urgence humanitaire pour fournir des services en matière de santé sexuelle et procréative et de droits de la procréation, qui ont également permis de lutter contre la violence sexiste. Ils se sont félicités de l'adhésion du Fonds au « grand compris » lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en 2015, et attendaient avec intérêt de savoir comment le Fonds s'y prendrait pour mettre en œuvre ses engagements et en établir les priorités et pour résoudre les difficultés y afférentes. Une délégation a réitéré sa préoccupation au sujet de la décision du Fonds de ne pas financer intégralement ou de ne pas reconstituer le fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et la réserve aux fins des interventions humanitaires et a demandé instamment à la direction de consacrer des ressources suffisantes à ces deux fonds. Un certain nombre de pays ont souligné la vulnérabilité de leur population et des acquis en matière de développement face à l'évolution démographique, aux maladies et aux changements climatiques et ont exhorté le FNUAP à intensifier son soutien régional, grâce à un environnement international propice et plus équitable.

55. En réponse, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP s'est félicitée des observations formulées par les délégations sur la place centrale qu'occupait la réalisation des objectifs dans le mandat qui avait été confié au Fonds et a réaffirmé que les travaux de ce dernier restaient axés sur la « cible », conformément à son plan stratégique pour 2014-2017. La situation financière a cependant mis en péril les acquis substantiels obtenus à l'échelle nationale au fil des ans; le FNUAP, quant à lui, s'est attaché principalement à assurer l'utilisation efficace de ses ressources disponibles tant pour les activités des programmes que pour les activités

opérationnelles, par la mise en œuvre de mesures d'austérité et la révision rigoureuse des priorités du Fonds par rapport à la cible. La Directrice exécutive adjointe a pris note que pour donner suite au rapport du Corps commun d'inspection, le FNUAP avait engagé une action pour lutter contre la fraude, dont la description était disponible sur le site Web du CCI. Le FNUAP a noté avec intérêt les propositions portant sur le portail Web, la transparence, le dialogue structuré, le recouvrement des coûts et les lacunes dans le domaine de la mobilisation des ressources, ainsi que sur l'amélioration du programme d'approvisionnement en interne comme en externe, à laquelle le FNUAP était attaché. Elle a déclaré que le Fonds partageait les préoccupations de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet des questions régionales, ajoutant que le nouveau programme sous-régional, présenté au Conseil pour approbation, visait à mobiliser des ressources additionnelles. Elle a reconnu que la précarité de la situation financière du Fonds et les mesures d'austérité connexes avaient un effet négatif sur la région, mais a déclaré que le FNUAP était malgré tout résolu à maintenir sa présence.

56. Sur le plan humanitaire, la Directrice exécutive adjointe a remercié les États Membres de leur appui constant à la mission globale du FNUAP dans les situations de crise humanitaire, en particulier s'agissant de la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Elle a noté que le FNUAP avait alloué un montant de 4 millions de dollars au fonds de secours et consacré un million de dollars à la réserve aux fins des interventions humanitaires et que le taux d'exécution du fonds de secours était actuellement d'environ 50 %. Le FNUAP devait encore recouvrer environ 35 % des contributions qui lui avaient été annoncées au titre des ressources ordinaires pour 2016. La Directrice exécutive adjointe a souligné qu'en raison de la situation financière, le FNUAP aurait pleinement recours aux fonds alloués au titre des secours d'urgence, auxquels il ajouterait un million de dollars à prélever sur la réserve aux fins des interventions humanitaires, pour répondre aux besoins immédiats des pays, et qu'il s'attacherait à reconstituer la réserve aux fins des interventions humanitaires une fois que les fonds annoncés auraient été reçus.

57. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a insisté sur le fait que le Fonds mettait tout en œuvre pour atténuer la baisse constante des ressources de base au moyen de la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP, qui portait déjà ses fruits. Il a pris note que dans l'optique des futurs rapports, le FNUAP accueillait avec satisfaction les trois modèles proposés pour l'analyse des questions de financement, axés sur les déficits de financement, l'analyse des risques et l'analyse des avantages. Depuis la mise en place de cibles nationales en 2015, 68 % des ressources autres que les ressources de base provenaient de la collecte de fonds organisée au niveau national. Il a attiré l'attention sur le fait que si la capacité de mobilisation des ressources du FNUAP demeurait limitée, le Fonds avait fait malgré tout des progrès satisfaisants. Alors qu'en 2015 les fonds du FNUAP avaient été durement pénalisés par les fluctuations des taux de change, ils devraient l'être encore plus en 2016, mais cette fois davantage en raison de la baisse des contributions des donateurs. Il a pris note qu'un quart des recettes du Fonds provenait de sa participation à des programmes exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. S'agissant du site Web, le FNUAP serait bientôt doté d'un portail en ligne dédié aux donateurs, qui fournirait des renseignements sur les contributions des donateurs au regard des résultats. Il a souligné que le Fonds saluait vivement la poursuite des dialogues structurés sur le financement.

58. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP, notant les mesures adoptées par le Fonds pour atténuer les pertes de change, a attiré l'attention sur le fait que le FNUAP avait confié la gestion de sa trésorerie au PNUD et qu'il recourait aux mêmes dispositifs que ce dernier pour protéger son pouvoir d'achat au début de l'année budgétaire. Ces dispositifs étaient essentiellement axés sur les ressources de base et le FNUAP surveillait en permanence la situation aux côtés du PNUD. Il a relevé que les mesures prises par le FNUAP pour convertir les fonds en dollars des États-Unis, dès leur réception, réduisaient le niveau de risque et que le versement rapide des contributions atténuerait toujours le risque de fluctuation monétaire. S'agissant du recouvrement des coûts, le taux effectif a été établi à 7 % dans le cas du FNUAP, compte tenu des fonds d'affectation spéciale thématiques et de la participation du gouvernement aux coûts, conformément à la méthode harmonisée qui a été approuvée par le Conseil dans sa décision 2013/9. L'incidence financière des dérogations de recouvrement des coûts indirects pour la période 2014-2015 (moins de 200 000 dollars) était infime. Parallèlement, le nombre des accords préalablement approuvés a diminué au fil du temps; leur incidence sur le taux de référence de 8 % retenu dans la décision 2013/9 a été minime : environ 1,2 million de dollars pour les deux ans. Le Directeur de la Division des services de gestion a fait remarquer que le FNUAP avait adopté un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre la méthode de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil, mais que le recouvrement des coûts directs demeurait un défi à relever. Il a assuré le Conseil que le Fonds était disposé à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport du CCI.

59. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a réaffirmé que la démarche axée sur les droits fondamentaux était l'un des piliers de la cible du FNUAP. Conformément au Programme 2030, le FNUAP était axé sur les populations les plus vulnérables. Elle a mis en avant des exemples d'activités menées par le FNUAP au niveau national pour atteindre les personnes les plus vulnérables, notamment grâce à la planification familiale et à une nouvelle série de directives pour leur mise en œuvre qui préconise de suivre la démarche axée sur les droits fondamentaux. Plusieurs engagements visant à mettre en conformité les réalisations avec le Programme 2030 ont été récemment inclus dans les programmes de pays. De même, la stratégie de communication du FNUAP a clairement défini la démarche axée sur les droits fondamentaux aux fins de son inclusion dans tous les domaines d'activité du Fonds. La Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP suivait la stratégie « choisir et non subir » préconisant l'adoption d'une démarche non coercitive dans le contexte de la planification de la famille, qui prévoyait tout un éventail de possibilités pour les couples.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/18 sur les questions relatives au financement du FNUAP.

VII. Évaluation

61. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la planification de la famille pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5) et ses annexes. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a ensuite présenté la réponse de la direction à l'évaluation thématique (DP/FPA/2016/CRP.6).

62. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les constatations de l'évaluation thématique globale dont le positionnement dans le temps était selon eux essentiel pour élaborer le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et mettre en œuvre le Programme 2030. Les délégations ont reconnu que le FNUAP faisait figure de chef de file mondial en matière de planification de la famille durant la période d'évaluation (2008-2014), au cours de laquelle il avait garanti le bon acheminement des fournitures et l'accès universel aux contraceptifs et à la planification de la famille, dans le cadre de la santé sexuelle et procréative et des droits de la procréation, y compris en situations de conflit et de crise. Elles ont de surcroît reconnu le rôle fondamental que jouait le programme d'approvisionnement du FNUAP dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 ayant trait à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation. Elles ont relevé toutefois que le FNUAP devrait prendre des décisions stratégiques importantes privilégiant et renforçant l'appropriation nationale et la durabilité. Elles ont salué les réformes que le Fonds avait commencé à mettre en œuvre et avaient hâte qu'elles soient intégralement appliquées afin que les produits parviennent de la manière la plus efficace et la plus rationnelle qui soit aux utilisateurs finaux, sur la base des enseignements tirés et de la programmation fondée sur des données factuelles. Le même groupe de délégations a également rendu hommage au FNUAP pour son action visant à appuyer le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants et se réjouissait à l'idée qu'il participerait à cette initiative au niveau national.

63. Un autre groupe de délégations s'est déclaré satisfait des résultats globalement positifs de l'évaluation thématique, mais aurait préféré un rapport plus concis et ciblé. Il a demandé que les comptes rendus soient présentés sous une forme plus condensée. Il a rendu hommage au Fonds pour ses contributions substantielles au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative et des chaînes d'approvisionnement en contraceptifs et a souligné que ces activités jouaient un rôle central dans la réalisation du Programme 2030 et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Le groupe de délégations a félicité le Fonds pour son rôle pilote et son engagement en matière de planification de la famille, fondés sur une approche axée sur les droits de l'homme et la réalisation de Family Planning 2020, mais a insisté sur l'importance de l'égalité entre les sexes, en mettant l'accent sur les personnes les plus marginalisées, les jeunes, les adolescents et les femmes, et en particulier les adolescentes. Il a exprimé son ferme appui au fonds d'affectation spéciale du FNUAP pour les fournitures, un dispositif indispensable pour soutenir davantage la planification de la famille. Il a épaulé l'adoption de stratégies d'intégration pour le programme d'approvisionnement, notamment au moyen d'un solide modèle d'appui aux pays, et a encouragé le Fonds à continuer de soutenir le renforcement de la planification de la famille au sein des systèmes de santé nationaux et de promouvoir l'efficacité et l'efficience. Ce même groupe a proposé que le Fonds participe davantage aux initiatives du Mécanisme de financement mondial placées sous la direction des pays et aux modèles d'investissements nationaux, afin de combler les lacunes en matière de planification de la famille. Il a aussi encouragé le FNUAP à poursuivre son étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux en vue d'intégrer la planification de la famille dans les projets et les programmes et de nouer des partenariats, dans le cadre des initiatives visant à s'attaquer aux questions culturellement sensibles de la planification de la famille.

64. Une délégation aurait préféré une méthode de planification de la famille élargie prenant également en compte les contributions de la planification de la famille au développement socioéconomique. Elle a déconseillé toutefois de faire figurer dans les rapports des termes qui laisseraient supposer que les gouvernements étaient tenus de « rendre compte » au FNUAP.

65. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP s'est félicitée que les délégations aient affirmé que la grande qualité du rapport d'évaluation avait été utile aux travaux du Conseil et à la planification des politiques et des programmes. Elle a fait remarquer que le Bureau de l'évaluation avait largement fait connaître les résultats des évaluations, en prenant en considération les observations et les décisions du Conseil. S'agissant des questions relatives aux démarches axées sur les droits fondamentaux et aux besoins des groupes vulnérables, elle a souligné que le rapport avait examiné ces questions et a ajouté que le FNUAP présenterait au Conseil, en 2018, les résultats d'une métaévaluation sur la contribution du Fonds à la satisfaction des besoins des groupes vulnérables et marginalisés. En ce qui concerne la longueur des rapports, elle a fait observer que pour remédier à ce problème, le Bureau de l'évaluation s'était mis, en 2015, à rédiger des mémoires de 5 000 mots, ajoutant que les rapports d'évaluation étaient néanmoins de nature technique et que des informations détaillées étaient souvent nécessaires pour donner une image exacte de la situation. Cela étant dit, le Bureau de l'évaluation s'est employé activement à réduire la taille de ses rapports. En réponse à la demande d'élargir la portée méthodologique du rapport, elle a attiré l'attention sur le fait que le Bureau de l'évaluation s'étant limité à la période 2008-2013, il n'a pas été en mesure de prendre en compte les questions socioéconomiques plus générales, qui ne sont passées au premier plan qu'en 2016. S'agissant de la question de la responsabilité, elle a souligné que les évaluations mettaient généralement l'accent sur la mission du FNUAP et n'ont en aucune circonstance donné à penser que les États Membres étaient tenus de rendre des comptes.

66. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a accueilli avec satisfaction les observations formulées sur le programme d'approvisionnement du FNUAP et a donné l'assurance aux délégations que le Fonds avait toujours donné la priorité à l'appropriation nationale et à une planification et à une programmation transparentes et fondées sur des données d'observation, des principes que le FNUAP entendait renforcer dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle a réaffirmé l'attachement du Fonds aux partenariats et à la prise en compte de la problématique homme-femme dans tous ses domaines d'activité.

67. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques du FNUAP a mis en avant combien il importait d'établir des partenariats durables et renforcés pour assurer la prise en main des initiatives par l'ensemble des parties prenantes. En ce qui concerne la contribution au développement socioéconomique, il a proposé de cerner avec plus de précision comment l'assistance fournie par le Fonds dans les domaines où il détenait une compétence particulière entraînerait des améliorations socioéconomiques.

68. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a assuré aux délégations que l'orientation stratégique du Fonds (la « cible ») était axée sur les jeunes, les adolescents et surtout les adolescentes, dont les enjeux sont au centre de la planification de la famille et de la santé procréative, en particulier dans les pays les plus démunis.

69. Le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet de décision relatif au rapport sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la planification de la famille pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5) et ses annexes et a décidé de reporter à sa première session ordinaire de 2017 l'examen du projet de décision.

70. Durant les échanges qui ont suivi, une délégation a exprimé son désaccord à l'égard de la démarche proposée par le Président du Conseil concernant la procédure de report de la décision, au motif que le texte actuel ne saurait servir de base à une quelconque nouvelle négociation. Plusieurs délégations ont dit craindre que l'incapacité du Conseil de parvenir à un consensus sur les décisions ne compromette l'efficacité du Conseil. Le Président du Conseil a rappelé aux délégations qu'en leur qualité de membres du Conseil, il leur incombait d'œuvrer de concert pour aplanir les divergences et parvenir à un consensus.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Déclaration de la Directrice exécutive et examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017

71. Dans sa déclaration au Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté les résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2014-2017 (DP/OPS/2016/5), ainsi que le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies (DP/OPS/2016/6). L'examen a montré de quelle manière l'UNOPS contribuait à chacun des objectifs de développement durable lorsqu'il venait en aide aux partenaires et a mis en exergue les solides résultats obtenus par l'organisation en matière de gestion et de finance. En effet, le nombre des projets exécutés par l'UNOPS a augmenté en moyenne de 13 % par an, tandis que les dépenses de gestion sont restées stables ou ont diminué. Il est ressorti de cet examen que la satisfaction des partenaires, estimée à 82 %, n'a jamais été aussi élevée et que la motivation du personnel de l'UNOPS était bien supérieure à celle observée dans d'autres organisations internationales très performantes. Elle a souligné que l'UNOPS continuait d'investir dans les nouvelles technologies afin de moderniser et de rationaliser ses procédures internes et qu'il était déterminé à fournir à ses partenaires des services de la plus haute qualité.

72. En ce qui concerne le Programme 2030, la Directrice exécutive a mentionné que les priorités de l'UNOPS étaient axées, dans le présent et à l'avenir, sur la *construction de nouvelles infrastructures* (grâce à des investissements dans les infrastructures et à la planification de la résilience) – l'une des conditions indispensables à la réalisation des objectifs, au règlement des crises humanitaires et au renforcement de la résilience – et *la fourniture de services d'achat solides et transparents de la plus haute qualité*, qui permettrait d'obtenir des résultats spectaculaires à l'échelle mondiale et de contribuer à lutter contre la corruption. Elle a souligné qu'à l'avenir, les ressources nationales pèseraient plus lourd que l'aide publique au développement dans la réalisation des objectifs et que l'Organisation des Nations Unies cofinancerait le développement avec le secteur privé. De son côté, l'UNOPS a intensifié la promotion des partenariats public-privé,

tout en jouant un rôle de catalyseur en proposant aux institutions financières de collaborer à des opérations de diminution des risques liés à l'investissement privé. La Directrice exécutive a déclaré que, dans le cadre de tous ces efforts, l'UNOPS restait focalisé sur les achats, la gestion de projets, la gestion des ressources humaines et des finances et l'infrastructure.

73. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS pour la constance et la solidité de ses résultats et réalisations au regard de son plan stratégique pour la période 2014-2017, ainsi que l'a démontré l'examen à mi-parcours. Ils ont noté avec satisfaction l'ampleur inégalée de l'aide, une efficacité accrue et la satisfaction élevée des partenaires, tout en félicitant l'organisation d'avoir travaillé dans certains des contextes les plus difficiles où la plupart des organisations étaient absentes. Les délégations ont été très sensibles au fait que l'UNOPS ait tendu la main aux pays fragiles et aux pays les moins avancés, notamment grâce à des partenariats public-privé, en accordant une attention particulière aux impacts sociaux et environnementaux, et surtout aux populations les plus vulnérables. Les délégations ont en outre félicité l'UNOPS d'avoir mis au point des méthodes innovantes pour faire participer et mobiliser le secteur privé et les institutions financières et promouvoir les partenariats public-privé. Par ailleurs, les délégations ont non seulement exprimé leur soutien à la participation de l'UNOPS à des partenariats public-privé, mais ont aussi vivement appuyé le dialogue plus poussé qu'il a engagé avec les investisseurs, grâce à son initiative en faveur de l'investissement à retombées sociales.

74. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à continuer de renforcer et de cibler ses priorités opérationnelles, en s'axant sur ses trois piliers, à savoir la gestion durable des projets, la construction d'infrastructures viables et l'approvisionnement durable, tout en continuant d'accorder une large place au volet du renforcement des capacités. Une délégation a demandé un exposé sur la planification des infrastructures, fondée sur des données factuelles. Les délégations ont salué les activités d'achat de l'UNOPS mais, compte tenu des risques qui y sont associés, ont demandé à l'organisation de veiller à la mise en place de mécanismes de délégation de pouvoirs et de surveillance clairement définis, en particulier pour l'achat des services proposés par les partenaires d'exécution. Dans l'ensemble, elles ont apprécié que le système des Nations Unies pour le développement ait multiplié ses achats de services auprès de fournisseurs issus de pays en développement, en particulier les pays en transition et les pays les moins avancés. Les délégations ont noté que la stratégie de l'UNOPS en matière d'achat avait contribué à accroître la transparence et l'efficacité tout en abaissant les coûts et attendaient avec intérêt la poursuite des progrès. Il a été demandé que le prochain plan de gestion définisse clairement le mandat de l'UNOPS, en tenant compte de sa capacité réelle de fournir des services. Les délégations ont exhorté l'UNOPS à poursuivre sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux et à continuer d'améliorer les services qui lui étaient fournis, conformément à l'examen quadriennal.

75. Les membres du Conseil se réjouissaient à l'idée de mener un dialogue approfondi avec l'UNOPS sur les stratégies qui permettaient d'aller de l'avant, tandis qu'une délégation escomptait poursuivre le débat sur l'Équipe de médiateurs de réserve de l'Organisation des Nations Unies, un groupe à déploiement rapide composé de spécialistes de la médiation à plein temps. Cette délégation a encouragé l'UNOPS à fournir des renseignements sur la façon dont il assurerait le suivi des

principes de la programmation commune (comme les approches fondées sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes). Les délégations ont recommandé qu'à l'avenir le dialogue avec le Conseil inclue des échanges de vues sur la manière dont l'UNOPS (une organisation fondée sur des projets) pouvait assurer ses prestations conformément au Programme 2030 intégré à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que sur la perception que l'UNOPS avait de sa mission dans le cadre du programme de réformes et de la division du travail de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont encouragé l'UNOPS à perfectionner son tableau de bord des résultats lors de l'élaboration de son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Il a été demandé à l'UNOPS de fournir aux membres du Conseil une orientation et des points de repère pour le plan en question et d'associer les partenaires à son élaboration.

76. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié les délégations pour leur appui ferme et constant et a réaffirmé que l'UNOPS avait élaboré une série de fonctions d'appui à l'intention des partenaires, afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs missions essentielles. L'UNOPS entendait poursuivre la création de services spécialisés pour répondre à la demande actuelle et future, car il a non seulement aidé les partenaires à faire plus et mieux, mais a aussi aidé le système des Nations Unies pour le développement à agir en étant uni dans l'action. Elle a souligné que l'UNOPS, dans sa quête de l'excellence, s'est attaché à concevoir des services visant à améliorer la qualité, la rapidité et la rentabilité des programmes de développement. Le mandat de l'UNOPS étant axé sur les infrastructures et les achats, l'appui du Conseil aux travaux que l'UNOPS a effectués dans ces domaines s'est avéré essentiel. Elle a fait observer que le plan et la conception intégrés des infrastructures étaient indispensables pour réaliser le Programme 2030, qui devait être abordé et mis en œuvre de de manière optimale. L'infrastructure en particulier a permis de mettre en exergue l'utilité qu'il y avait à établir des partenariats avec le secteur privé, sans lequel il serait impossible de réaliser le Programme 2030, cependant que le système des Nations Unies faisait avancer les principes du développement durable et les autres engagements à l'égard des valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Déclarant que l'UNOPS était soucieux d'assurer la transparence dans tous les domaines, notamment les achats, la Directrice exécutive a indiqué qu'elle était disposée à expliquer les résultats de l'étude statistique couvrant l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elle a souligné que l'UNOPS œuvrait de son mieux dans des milieux fragiles et au sein des pays les moins avancés, fournissant des services spécialisés dans des circonstances difficiles. Il était toutefois également actif dans des pays à revenu intermédiaire, une catégorie sur laquelle il souhaiterait se pencher plus avant. Elle a assuré que l'UNOPS collaborerait étroitement avec le Conseil et qu'il tiendrait compte des attentes de ce dernier lors de la conception du nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/19 relative à l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2016/20 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat du système des Nations Unies en 2015.

Débat consacré aux questions communes

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

79. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2016/1). Le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Conseiller juridique responsable du Bureau de New York de l'UNOPS et le Chef du Service des achats du FNUAP ont présenté les thèmes abordés dans le rapport et les principales conclusions y figurant, selon le point de vue de leur institution respective.

80. Un groupe de délégations a dit avoir apprécié que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient redoublé d'efforts pour mettre en place des activités novatrices d'achats groupés, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles, de rendre plus efficaces les procédures d'achat et de fournir des biens et des services de haute qualité. Il a fait ressortir le rôle primordial qu'a joué dans ce domaine le Réseau achats du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)/Comité de haut niveau sur la gestion et a incité les bureaux des Nations Unies basés à Copenhague à prendre en main la réforme des achats et l'établissement de pratiques optimales, ainsi qu'à les promouvoir dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce groupe attendait avec intérêt la prochaine étude sur les produits à l'échelle du système et a engagé les trois organisations à tenir compte des résultats de l'étude dans leurs activités d'achat. Il a félicité les organisations d'avoir tiré parti des services d'achat d'autres organismes des Nations Unies, mais a noté que le volume, d'un montant de 92 millions de dollars, était resté modeste. Les délégations ont invité les trois organisations à étudier les possibilités de collaboration aux niveaux national, régional et mondial et à fournir davantage de précisions sur la valeur des gains d'efficience réalisés dans l'ensemble des secteurs et des catégories de produits et sur la manière dont ils étaient réinvestis dans les mesures de lutte contre la pauvreté.

81. Prenant note du niveau élevé de risque que présentent les achats, les délégations ont invité instamment le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à assurer la mise en place de solides mécanismes de contrôle et de surveillance, tout en se félicitant des récentes réformes du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, qui vérifiait automatiquement si les fournisseurs figuraient sur une liste de fournisseurs faisant l'objet de sanctions. Elles ont salué de surcroît le recours accru à des accords à long terme, ont invité les trois organisations à en faire plus largement usage et les ont exhortées à collaborer sans tarder pour regrouper les demandes et coordonner les stratégies, afin d'influencer et de développer les marchés et de porter au maximum les économies d'échelle et les remises sur quantité. Les délégations ont en outre apprécié l'approche novatrice adoptée par les organismes des Nations Unies pour recenser les partenaires extérieurs au système des Nations Unies en vue d'une collaboration, ainsi que les démarches concertées suivies par les organismes du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont incité les équipes de pays des Nations Unies à poursuivre l'initiative « Unis dans l'action », jouant un rôle moteur dans le domaine des achats groupés. Elles ont demandé aux organisations de faire rapport systématiquement au Conseil sur les achats groupés et les économies réalisées dans ce domaine et d'exploiter les résultats du rapport afin de mettre à profit les enseignements tirés et de faire fond sur les progrès accomplis.

82. Dans sa réponse, le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS a remercié les délégations pour leurs encouragements et leurs conseils. En sa qualité d'entité chargée de coordonner entre les organismes la communication des informations relatives aux achats, tel qu'il est indiqué dans le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes du système des Nations Unies (DP/OPS/2016/6), l'UNOPS s'est attaché à apporter des améliorations dans ce domaine. Il a noté qu'en dépit de la courbe d'apprentissage, les organisations avaient fait beaucoup de progrès et avaient suffisamment confiance dans les données pour s'attaquer à présent au volet analytique, comme l'a démontré le rapport présenté au Conseil à la présente session. Il a indiqué que l'UNOPS ferait part de cette approche au Réseau achats du GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion en vue de montrer la voie à suivre aux fins des rapports futurs.

83. Abordant la question du faible volume des services d'achat fournis aux organismes des Nations Unies, le Chef du Service des achats du FNUAP a souligné qu'il y avait des domaines auxquels le FNUAP ne pouvait s'associer, en particulier compte tenu du concept selon lequel un organisme des Nations Unies était désigné comme chef de file. Il a souligné que le Fonds était le seul organisme des Nations Unies qui achetait des produits de santé procréative, alors que l'UNICEF, par exemple, achetait des vaccins, un domaine auquel le FNUAP ne pouvait participer. L'étude proposée permettrait de recenser les domaines où les organismes seraient en mesure de collaborer en matière d'achats. Il a insisté sur le fait que les trois organisations avaient pour priorité absolue de garantir un contrôle approprié et renforcé des achats, assorti de mesures de gestion des risques plus vigoureuses. Il a fait remarquer que le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion travaillait en étroite collaboration avec le GNUD, afin de déterminer de quelle manière les organisations pouvaient aider les bureaux de pays à mettre en place des activités d'achats groupés en appliquant les règles, orientations générales et procédures communes que le Réseau avait adoptées.

84. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que le PNUD était également résolu à employer les mêmes outils de gestion des achats, ceux-là même que le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion avait mis au point, et il a indiqué qu'il ferait connaître au Comité les engagements et les propositions du Conseil, en veillant à ce que la question soit examinée tant au niveau du Comité de haut niveau que du GNUD. Il a mentionné que l'approche à l'échelle du système des Nations Unies dictait en fait le rythme actuel des progrès et a repris le point de vue selon lequel la confiance que les organisations accordaient désormais aux données favoriserait de nouvelles avancées.

85. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2016/1).

X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

86. Le Conseil d'administration a décidé de reporter à la première session ordinaire de 2017 l'examen de ce point relatif au rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2016/27-DP/FPA/2016/11).

XI. Visites sur le terrain

87. Les deux rapporteurs ont présenté leur rapport respectif au Conseil : a) le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la visite que le Conseil d'administration a effectuée en Guinée (DP-FPA-OPS/2016/CRP.1); et b) le rapport sur la visite effectuée conjointement au Kirghizistan par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1). Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et le Président de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale ont formulé des observations sur les visites effectuées dans leur région respective. Par ailleurs, l'orateur invité, Coordonnateur résident des Nations Unies au Kirghizistan, a donné des détails supplémentaires au sujet de la visite, du point de vue de l'équipe de pays et du pays.

88. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité de ces visites, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires. Les visites sur le terrain étaient à leur avis un excellent moyen d'échanger des données et de partager les enseignements tirés de l'expérience acquise. Ils ont également souligné qu'il importait que les différentes entités concernées du système des Nations Unies fassent preuve de cohésion dans l'exécution des programmes au niveau national, en tirant parti de leurs compétences particulières respectives.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la visite que le Conseil d'administration a effectuée en Guinée (DP-FPA-OPS/2016/CRP.1).

90. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite effectuée conjointement au Kirghizistan par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2016/CRP.1).

XII. Questions diverses

Dialogue avec les hauts responsables du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la promotion du lien entre action humanitaire et développement dans le cadre du Programme 2030

91. La session comprenait une manifestation spéciale sous la forme d'un dialogue conjoint entre les membres du Conseil d'administration et la Directrice exécutive de l'UNOPS; la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP; la Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP; le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD; et la Directrice de l'Unité de réaction aux crises du PNUD sur le thème « Le Programme 2030 : promouvoir le lien entre action humanitaire et développement ». La présentation et les débats ont porté essentiellement sur quatre grandes questions : a) de quelle manière la réalisation du Programme 2030 a-t-elle permis aux acteurs humanitaires et du développement

d'adopter une approche commune plus globale et comment a-t-elle été mise en pratique; b) le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se sentaient-ils prêts à passer des engagements aux actes; c) comment le traitement du problème des déplacements massifs de réfugiés et de migrants était-il lié à l'engagement pris au titre du Programme 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte et au rôle des acteurs du développement; et d) quel changement majeur fallait-il apporter pour financer les réalisations en fonction des résultats collectifs et humanitaires.

92. Les membres du Conseil se sont félicités du débat et ont souligné la nécessité de tenir compte des perspectives de développement dans la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire. L'insuffisance des progrès accomplis à ce jour pour surmonter les obstacles au développement et à l'action humanitaire était imputable en partie au manque de fonds. La gouvernance de l'intégration de l'action humanitaire et des activités de développement était cruciale et devait s'appuyer sur les engagements pris au titre du Programme 2030 et du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les membres du Conseil ont noté qu'ils devaient aussi surveiller plus attentivement la création d'un cadre unique pour l'action humanitaire et les activités de développement. Bien que l'on ait indiqué que les activités humanitaires se distinguaient de celles du développement en ce qu'elles reposaient sur des fondements juridiques internationaux qui ne devaient pas faire l'objet de négociations, les interventions ont, dans bien des cas, traité à la fois les besoins humanitaires et ceux du développement. Les besoins humanitaires et les besoins après une catastrophe étaient de même couverts par le Programme 2030 et devaient être intégrés dans la planification du Conseil et des organismes. Il importait qu'aux yeux des donateurs l'action humanitaire et les activités de développement soient perçues comme étant interdépendantes. Le succès reposait essentiellement sur le renforcement à long terme des capacités nationales et locales. Les délégations ont souhaité savoir s'il fallait prendre de nouvelles mesures d'incitation ou d'orientation visant à intégrer le lien entre action humanitaire et développement. La nécessité de cette intégration et de répondre aux besoins fondamentaux de la population était devenue très pressante lors des déplacements des migrants et des réfugiés fuyant les zones touchées par des crises. Les délégations se sont prononcées résolument en faveur des analyses communes, de la planification pluriannuelle, de la transparence et de l'innovation. L'examen quadriennal a joué un rôle déterminant sur le plan normatif en contribuant à prendre en compte le lien entre action humanitaire et développement.

93. Les participants au débat ont insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait pas résoudre seule les crises humanitaires et la crise des migrants. Vu les financements nécessaires pour faire face aux crises humanitaires, le rôle du secteur privé s'avérait primordial, tout comme l'utilisation efficace de l'aide publique au développement, la mise en place d'une gouvernance solide et la présence d'un coordonnateur résident indépendant. Ainsi qu'il a été indiqué lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, il fallait procéder à un changement radical en passant d'un financement fondé sur des projets à un financement plus souple, fondé sur la demande, non préaffecté et novateur, de sorte que les acteurs de l'action humanitaire et du développement puissent adapter leurs programmes en fonction de l'évolution des besoins et des niveaux de risque, en adoptant une approche pluriannuelle. Les participants ont également souligné qu'il importait d'analyser les données pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et ne pas faire de laissés-pour-compte. S'agissant des migrants et des réfugiés, il

fallait créer des possibilités d'emplois à l'échelon local et susciter de l'espoir. Il existait un grand nombre de meilleures pratiques au niveau des pays sur lesquelles les donateurs et les États Membres pouvaient s'appuyer à moindre coût. Dans le Programme 2030, on a employé délibérément un vocabulaire évoquant une « convergence » entre l'action humanitaire et le développement, rendant indispensables une planification et une exécution communes. Au niveau national, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire ont associé l'ensemble des partenaires humanitaires et de développement à la planification et à la mise en œuvre. Il fallait cependant respecter tant les « espaces » de l'action humanitaire que du développement qui ne pouvaient pas être fusionnés et s'axer sur les causes profondes. Face à la crise des migrants et des réfugiés, il fallait également accorder la priorité à la répartition des charges, de manière à éviter les solutions d'expulsion ou d'accueil irréalistes.

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

94. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a abordé un certain nombre de sujets, notamment la transparence, le respect des principes, les droits de l'homme des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et l'égalité salariale, les rapports d'audit et la licéité de l'emploi de personnel non-fonctionnaire, les questions de l'âge de la retraite, les retards enregistrés dans le versement des pensions, le comportement professionnel et l'organisation des carrières, l'intérêt qu'il y a à ce que l'Ombudsman des fonds et programmes des Nations Unies s'exprime devant le Conseil d'administration, le recours à un ensemble de prestations et le respect des principes de la fonction publique internationale.

95. Dans leurs réponses, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS, respectivement, ont mis en exergue les bonnes relations de travail que chaque organisation entretenait avec le Conseil du personnel et les mesures que chacune d'entre elles s'employait à mettre en place pour remédier aux préoccupations du personnel.

96. La seule délégation à intervenir a déclaré que même si le Conseil ne pouvait pas prendre directement des mesures pour régler les problèmes liés au personnel, ses membres attendaient des organismes des Nations Unies et du Conseil du personnel qu'ils agissent conformément aux valeurs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies énoncés dans la Charte des Nations Unies.

97. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

Annexe

Déclaration de la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique faite lors de la consultation sur les descriptifs de programme de pays du FNUAP, tenue le 25 août 2016

La région Asie-Pacifique, la plus peuplée et la plus contrastée au monde, qui abrite des personnes très riches et très pauvres ainsi que de nombreux groupes ethniques et religieux, est la plus exposée aux catastrophes. On peut observer plusieurs tendances démographiques d'un bout à l'autre de la région, les pays se trouvant à différents stades de la transition démographique : certains cherchent à répondre aux besoins des jeunes dont le nombre ne cesse de croître, tandis que d'autres s'efforcent de tirer parti du dividende démographique, et que d'autres encore luttent pour relever les défis liés au vieillissement rapide de la population. En dépit de la diversité, certaines tendances régionales s'appliquent à la plupart des pays.

Une tendance positive observée à l'échelle de la région concerne la réduction notable des décès maternels durant les 15 dernières années : le taux de mortalité maternelle a baissé de 64 %, passant de 353 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 127 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Toutefois, environ 83 000 femmes meurent encore chaque année de complications en cours de grossesse ou au moment de l'accouchement. En outre, les moyennes nationales masquent souvent le fait que les populations exclues et marginalisées, notamment celles qui vivent dans des zones rurales reculées ou dans des taudis urbains, les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés, les autochtones et les minorités ethniques et religieuses n'ont pas accès à des services de santé sexuelle et procréative de haute qualité. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement restent une cause importante de décès chez les adolescentes. La prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles est extrêmement préoccupante. Les pays de la région sont confrontés à un autre défi, à savoir donner aux jeunes les moyens de prendre part aux décisions les concernant ou touchant leur communauté. Les pays se trouvant à un stade plus avancé de la transition démographique luttent pour faire en sorte que les personnes âgées, de plus en plus nombreuses, aient la garantie de vivre dignement.

Les pays de la région ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et une action est actuellement engagée pour adapter les objectifs de développement durable aux priorités nationales – une action que le FNUAP appuie dans le cadre d'une collaboration menée à l'échelle du système des Nations Unies. Le renforcement de la production, de l'analyse et de l'utilisation des données est au centre de cette action.

Bangladesh

Le Bangladesh a accompli des progrès spectaculaires s'agissant de la santé et de l'éducation de sa population, tout en favorisant la croissance économique qui a permis au pays d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Il convient de noter en particulier l'expansion des services de santé sexuelle et procréative, dont la planification de la famille, et, partant, la réduction de la mortalité maternelle. En revanche, les inégalités se sont creusées et

5 200 femmes continuent de mourir chaque année des suites de la grossesse et de l'accouchement. Trois filles sur cinq sont mariées avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans et pas moins de 87 % des femmes mariées sont victimes de violences sexistes. Comptant parmi les pays les plus densément peuplés au monde, le Bangladesh occupe la vingtième place au classement de l'indice mondial de la vulnérabilité et est le cinquième pays le plus exposé aux catastrophes naturelles dans le monde.

Conformément aux priorités nationales, le neuvième Programme de pays du FNUAP contribuera à la réalisation des engagements pris par le Gouvernement en faveur des droits des femmes et des filles, qui consistent notamment à développer la planification de la famille, à accroître le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié et les soins obstétriques et néonatals d'urgence, à mettre fin au mariage d'enfants et à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. Le FNUAP fournira une expertise technique de haut niveau pour aider à interpréter les données sur la population et les données sociodémographiques, en vue de tirer parti du dividende démographique grâce à des investissements en faveur des adolescents et des jeunes, qui représentent 30 % de la population. Nous appuierons également le Gouvernement dans l'analyse et l'exploitation des données dans le but de réaliser les objectifs de développement durable tout en éliminant l'exclusion et la discrimination. Le Programme prendra part de surcroît à la préparation et à la réponse aux catastrophes, en veillant à ce que les besoins des femmes, des filles et des jeunes soient pris en compte.

République populaire démocratique de Corée

Le FNUAP mène depuis 30 ans une action concertée avec la République populaire démocratique de Corée pour améliorer la qualité de vie de sa population. Cette action a contribué à élargir notablement l'accès aux contraceptifs et à l'assistance qualifiée à la naissance, ce qui s'est traduit par une forte réduction des décès maternels; de fait, le taux de mortalité maternelle baisse depuis six ans et est passé de 85,1 à 65,9 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le FNUAP a apporté son concours à des enquêtes nationales menées auprès de la population, qui ont produit des données essentielles pour orienter les politiques et les programmes. Continuant d'être en proie à une crise humanitaire prolongée et sous-financée, le pays figure au trente-neuvième rang parmi les 191 pays exposés à des catastrophes, selon l'Indice de gestion des risques du Comité permanent interorganisations. Cette situation a eu des incidences sur les infrastructures de santé et la qualité des services, en particulier dans les districts les plus exposés à des catastrophes.

Les sanctions internationales, en particulier celles ayant trait à l'approvisionnement en matériel et fournitures durables ainsi qu'aux transactions bancaires internationales, ont entravé à plusieurs occasions le déroulement du programme, y compris en 2016. Le FNUAP poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies afin de remédier à ce problème d'une manière qui soit pleinement conforme aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée.

Sur la base des priorités définies par le Gouvernement, le FNUAP axera son nouveau programme de pays pour la période 2017-2021 sur les objectifs ci-après : a) l'accroissement des moyens dont le pays dispose pour fournir des services de santé maternelle et des services intégrés de santé sexuelle et procréative complets; et b) le renforcement de la capacité nationale de produire, d'analyser et de diffuser

des données ventilées de haute qualité sur la population. L'engagement du FNUAP dans le pays se traduira essentiellement par des actions menées au niveau national. C'est ainsi que le FNUAP fournira une assistance technique visant à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale équitable et fondée sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative et à améliorer la qualité des compétences de sages-femmes en dispensant des formations dans les écoles de médecine ainsi que des formations en cours d'emploi. Par des interventions vitales comme la fourniture de trousses d'articles de santé procréative et d'obstétrique ainsi que de traitements et de médicaments essentiels, le FNUAP a pour but de contribuer à assurer 350 000 accouchements sans risques par an.

Le FNUAP fournira une assistance technique en mettant un place un groupe consultatif international, en vue d'aider le Gouvernement à procéder en 2018 au recensement national de la population et de l'habitat, conformément aux normes internationales. Faisant fond sur les bonnes pratiques issues du recensement de 2008 et de l'enquête sanitaire sociale, économique et démographique de 2014, le FNUAP collaborera avec le Gouvernement pour assurer la cohérence des données nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les fonctionnaires internationaux du FNUAP accompagneront le processus de recensement de la conception du projet à sa finalisation. Ils effectueront des visites inopinées sur le terrain pour garantir la qualité du processus et collaboreront avec le personnel du Bureau central de statistique, l'organisme national en charge du recensement, lors de la saisie et du traitement des données, afin de vérifier la cohérence interne des ensembles de données brutes et de les valider, avec possibilité de demander des tableaux additionnels. Le FNUAP fournira en outre, en tant que de besoin, d'autres analyses thématiques, notamment sur l'égalité entre les sexes, le vieillissement et le profil social et démographique, rédigées par des experts internationaux, dans le cadre du mandat du Bureau central de statistique.

Le FNUAP contrôlera l'exécution du programme par rapport aux données de base en effectuant des visites régulières sur le terrain pour recueillir des informations qualitatives et quantitatives auprès des provinces cibles.

République islamique d'Iran

Le système sanitaire iranien, l'un des plus solides de la planète, tire sa force de son système de soins de santé primaires bien établi. Le faible taux de mortalité maternelle (19,7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2014) témoigne de son impact. Depuis 2014, le secteur de la santé a enregistré une expansion considérable, passant de la prestation de soins de santé primaires en milieu rural à la fourniture de services universels en milieux urbain et rural. L'Iran a connu ce que l'on appelle une « poussée démographique des jeunes » durant la dernière décennie. Un tiers de la population totale est âgé de 15 à 29 ans. Cette population jeune offre une occasion de tirer parti du dividende démographique et d'accélérer le développement socioéconomique. Toutefois, l'Iran compte également une population vieillissante, avec les défis économique, social et sanitaire concomitants que le pays s'efforce de relever. L'Iran s'attache à améliorer la disponibilité et l'analyse des données ventilées en vue de l'efficacité et de la durabilité de la planification et de l'élaboration d'orientations générales sur les questions de population et de développement.

Le sixième programme de pays aidera le Gouvernement à exploiter la bonne conjoncture démographique à des fins sociales et économiques. Le FNUAP plaidera

en faveur de la mise en œuvre de politiques et de plans d'action fondés sur des données factuelles pour faire face à la dynamique des populations, notamment le vieillissement. Le programme de pays continuera de s'attacher à mettre fin aux décès maternels évitables, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Un appui sera fourni pour renforcer les politiques en faveur des sages-femmes, institutionnaliser un système national de surveillance des décès maternels et produire des données factuelles propres à recenser les inégalités et à y remédier, ce qui permettra de faire avancer les politiques nationales de santé sexuelle et procréative.

République démocratique populaire lao

La République démocratique populaire lao a réduit de moitié son taux de pauvreté national au cours des deux dernières décennies. L'écart entre les filles et les garçons s'est atténué à tous les niveaux de scolarisation, mais les filles ont encore du mal à avoir accès aux études secondaires et à les terminer – ce qui s'explique en partie par le fait que le pays affiche l'un des taux de mariage précoce les plus élevés de la région. Une femme sur trois se marie avant l'âge de 18 ans et une femme sur cinq en âge de procréer donne naissance avant son dix-huitième anniversaire. Le taux de mortalité maternelle a diminué considérablement, passant de 905 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 197 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Parallèlement, les taux élevés de mortalité maternelle et de fécondité des adolescentes, associés au nombre élevé d'actes de violence à l'égard des femmes, mettent en exergue la persistance des inégalités entre les sexes. Le pays reconnaît officiellement 49 groupes ethniques et compte une population jeune, puisqu'on estime que 60 % de ses habitants ont moins de 25 ans. L'investissement dans un enseignement, des compétences et des connaissances adaptées aux besoins des jeunes hommes et des jeunes femmes, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, peut aider la République démocratique populaire lao à tirer parti du dividende démographique.

Dans le cadre du sixième programme de pays, le FNUAP axera ses efforts de collaboration sur la réduction de la mortalité maternelle et l'accroissement de la participation des jeunes. Le FNUAP fournira en particulier une assistance technique visant à renforcer la mise en œuvre du Plan d'action national sur la planification de la famille, la Stratégie de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile et le Plan d'amélioration des services obstétriques, dans le cadre de son appui à la couverture sanitaire universelle. Le FNUAP met tout particulièrement l'accent sur la santé et les droits des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation, notamment leur accès à la contraception et à une éducation sexuelle complète tenant compte des disparités entre les sexes. Le programme fournira des orientations sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, en s'appuyant sur l'étude relative à la prévalence de la violence sexiste, qui a été récemment menée avec l'appui du FNUAP. Pour appuyer les priorités de développement du pays ainsi que son intégration dans la Communauté économique ASEAN, le FNUAP participera à la production de données factuelles et aux travaux de recherche afin de faire en sorte que la prise de décisions contribue au développement social et économique durable, en particulier pour les jeunes et les minorités ethniques.

Mongolie

La Mongolie a fait de grands progrès en vue d'améliorer la santé des femmes et des filles et de garantir leurs droits. Elle a été l'un des neuf seuls pays au monde à atteindre et à dépasser l'objectif d'une réduction de 75 % de la mortalité maternelle d'ici à 2015. L'indice d'inégalité entre les sexes de la Mongolie a diminué, passant de 0,401 en 2005 à 0,325 en 2014, et aujourd'hui, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme de l'enseignement postsecondaire (27 % de femmes contre 17 % d'hommes). L'indice de développement de la jeunesse est supérieur à la moyenne mondiale, bien que les résultats du pays soient inférieurs en termes de participation politique et civile. Près de 88,3 % des victimes de violence domestique sont des femmes, dont 40 % sont des jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans, moins susceptibles de signaler de tels incidents. Le pays a récemment pris des mesures législatives pour ériger en infraction pénale la violence domestique.

Le sixième programme de pays axera ses efforts de collaboration sur les questions de la jeunesse et de l'égalité entre les sexes. Le FNUAP s'associera à l'amélioration du cadre juridique des services de santé adaptés aux jeunes et collaborera à l'élaboration des politiques gouvernementales sur la santé et la jeunesse, du cinquième programme national de santé procréative et du programme national pour l'épanouissement des jeunes. Le FNUAP apportera en outre son concours à la formulation de normes en matière d'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante et d'éducation sexuelle complète tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, les centres de formation technique et professionnelle et les centres d'éducation permanente. Les plateformes nationales pour la participation des jeunes seront renforcées et élargies afin que les adolescents et les jeunes, notamment les filles, puissent être entendus lors de l'élaboration des lois, des politiques et des programmes nationaux. Le FNUAP soutiendra la création de mécanismes officiels à cette fin aux niveaux national et infranational.

Le programme pour l'égalité entre les sexes engagera l'État à consacrer un budget suffisant à la question et plaidera en faveur de la mise en œuvre effective des lois et des politiques, y compris la loi révisée sur la violence domestique. Le FNUAP appuiera la création de mécanismes efficaces de contrôle et de responsabilisation afin que les systèmes nationaux de protection répondent aux obligations, y compris celles imposées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'examen périodique universel, et mettra l'accent en particulier sur la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que sur la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris dans les situations d'urgence.

Thaïlande

La Thaïlande a réalisé des avancées révolutionnaires en matière de développement humain au cours des dernières décennies. Elle a mis en place un système de couverture sanitaire universelle qui touche près de 100 % de la population et est parvenue à atteindre un niveau élevé d'accès à la santé sexuelle et procréative, y compris la planification de la famille. La Thaïlande enregistre une baisse notable des taux de fécondité et de mortalité maternelle. Toutefois, le taux de natalité chez les adolescentes a fortement augmenté depuis le début des années 2000. Cela donne à penser que de sérieux obstacles empêchent les jeunes d'accéder

à des services de santé sexuelle et procréative et qu'ils ne disposent pas des informations nécessaires pour exercer leurs droits de manière responsable dans ce domaine de la vie. Le pays a adopté la loi relative à la grossesse chez les adolescentes pour remédier à ce problème. Parallèlement, la Thaïlande a pris d'importantes mesures de politique générale pour remédier au problème du vieillissement rapide de sa population.

Dans le cadre du onzième programme de pays, le FNUAP aidera la Thaïlande à mettre en œuvre la loi relative à la grossesse chez les adolescentes visant à réduire de moitié le nombre de naissances non désirées chez les adolescentes au cours des cinq prochaines années. Grâce à la concertation et aux activités de plaidoyer, le FNUAP aidera les institutions et les systèmes nationaux à promouvoir la participation des jeunes pour faire avancer la santé procréative des adolescents et leurs droits en la matière, notamment en fournissant des services adaptés aux jeunes et en assurant une éducation sexuelle complète dans les écoles. Dans le cadre du douzième Plan national du développement économique et social, le FNUAP participera à l'analyse et à l'exploitation des données en vue de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles relatives aux questions démographiques, notamment la santé sexuelle et procréative des adolescents et leurs droits en la matière, l'autonomisation des jeunes, l'égalité entre les sexes et le vieillissement. Une attention particulière sera portée aux populations les plus vulnérables, notamment celles vivant dans le sud du pays, les migrants et les minorités ethniques.

Viet Nam

Le Viet Nam a accompli des progrès spectaculaires dans le domaine du développement humain en réalisant ou en dépassant un grand nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, en réduisant sensiblement la mortalité maternelle et en élargissant l'accès à des services de planification de la famille, dans le contexte d'une croissance économique rapide. Le pays espère faire fond sur ces succès afin de renforcer davantage la capacité du pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données factuelles, l'objectif étant de faire face aux nouvelles inégalités, de promouvoir les droits de l'homme et de parvenir à un développement équitable et durable.

Près d'un tiers de la population du Viet Nam sont des jeunes. Pour tirer pleinement parti de cette opportunité démographique, le pays devra promouvoir le développement global de la jeunesse, notamment l'accès à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et procréative, et la participation des jeunes aux politiques et aux programmes nationaux, tout en remédiant parallèlement au problème du vieillissement rapide de la population. Si le Viet Nam a réalisé d'importantes avancées en matière d'égalité des sexes, les pratiques discriminatoires et les stéréotypes persistent. À l'échelle du pays, jusqu'à 60 % des femmes âgées de 18 à 60 ans sont victimes de violence domestique. Il faut donc renforcer davantage le cadre légal et l'application des lois en mobilisant activement la société civile.

Dans le cadre du neuvième programme de pays, le FNUAP s'emploiera à mener des activités de plaidoyer participatives et basées sur la connaissance des faits afin d'élaborer des lois, des politiques et des programmes nationaux fondés sur les droits de l'homme relatifs aux adolescents et au développement de la jeunesse. Le FNUAP mettra l'accent sur l'information et les services relatifs à la santé

sexuelle et génésique des adolescents, la promotion de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à des programmes complets d'éducation sexuelle, et appuiera le développement de services multisectoriels visant à prévenir la violence sexiste en faisant participer activement la société civile.

Le FNUAP collaborera au renforcement des politiques nationales sur la population et le développement, la santé sexuelle et procréative et les droits de l'homme, en faisant fond sur des données factuelles nationales améliorées et sur l'utilisation efficace de ces dernières pour prendre en compte la dynamique des populations dans les politiques nationales de développement. En mettant l'accent sur le développement des jeunes, l'égalité entre les sexes et une meilleure utilisation des données démographiques, notamment concernant les nouvelles questions telles que les migrations internes et les changements climatiques, le FNUAP s'emploie à aider le pays à répondre aux demandes et aux besoins actuels de sa population, tout en veillant à bien préparer l'avenir. Il contribue ainsi considérablement aux efforts déployés par le Viet Nam pour réaliser les objectifs de développement durable.